



Bernard Cazin

| | |
|------------------|-----------------------|
| Email | bcazin@ftpa.fr |
| Téléphone | +33 (0) 1 45 00 86 20 |
| Fonction | Associé |

Bernard Cazin est avocat au Barreau de Paris depuis 1997. Il a rejoint l'équipe de droit public du cabinet en qualité d'associé depuis septembre 2020, laquelle est reconnue par Legal 500 (droit public et administratif), Décideurs (Contrats administratifs et contentieux afférents, domanialité publique, maîtrise foncière, urbanisme et aménagement, promotion et construction), Le Point (droit public, droit immobilier), et Best Lawyers.

Il a été collaborateur en droit public auprès d'un cabinet d'avocats au Conseil et à la Cour de cassation de 1997 à 1999, où il a acquis une expérience décisive du contentieux administratif, et notamment des règles de recevabilité des requêtes, de l'étendue du contrôle du juge administratif et de la combinaison des différents recours contentieux (action en annulation et action indemnitaire, référés, expertise...).

Bernard Cazin a fondé en 2001 un cabinet très spécialisé en droit de l'urbanisme et a développé une clientèle en droit des collectivités locales, droit électoral, intercommunalité et fonction publique, pour ensuite co-fondé le cabinet CMAA en 2019 qui a rejoint le cabinet FTPA en septembre 2020.

Depuis 2015, il est chargé de missions auprès du Ministère de l'Aménagement et de la Construction, et du Ministère de l'Economie et des Finances du Royaume du Cambodge.

Bernard Cazin est l'auteur de nombreux articles et chapitres consacrés au contentieux administratif aux éditions Dalloz (Répertoire de contentieux administratif et Pratique du contentieux administratif) et assure depuis 2002 des formations en droit de l'urbanisme et de l'aménagement.

Il a également été Responsable de la Sous-Commission du Droit de l'urbanisme du Barreau de Paris.

Il est diplômé de la Faculté de droit de Nantes et titulaire d'une maîtrise en droit public (promotion 1993) et d'un DEA de droit public (promotion 1994).

Compétences :

- Droit de l'aménagement et de l'urbanisme
- Droit de l'aménagement commercial
- Droit public de la construction
- Ingénierie juridique de projets d'aménagement
- Droit de la propriété des personnes publiques
- Droit de l'environnement